



## Conditions de la garantie prolongée

La garantie est valable à l'achat d'un **appareil Smeg** des gammes SMF04, SMF05 ou SMF15 (dans la couleur de votre choix) à partir du **01/04/2026**.

L'enregistrement doit être effectué via notre site web :

<https://www.smeg.com/be-fr/enregistrez-votre-smeg-appareil>

Offre uniquement valable pour les consommateurs résidant en Belgique ou au Luxembourg et ayant effectué leur achat sur Smeg.be ou auprès d'un revendeur officiel Smeg situé en Belgique ou au Luxembourg.

Vous pouvez vous enregistrer à l'aide de votre preuve d'achat et du numéro de série de votre appareil via la page d'enregistrement mentionnée ci-dessus. Ces deux éléments sont nécessaires pour finaliser votre enregistrement.

Après réception de votre enregistrement, vous recevrez un e-mail de confirmation. Vous pouvez considérer ce courriel comme un document officiel. Votre dossier sera finalisé en interne. Pour plus d'informations sur cette action, veuillez contacter [marketing@smeg.be](mailto:marketing@smeg.be).

*\*L'Organisateur ou, le cas échéant, la Boutique se réserve le droit à tout moment : de refuser ou de disqualifier des participants pour des raisons raisonnables, sans que ceux-ci puissent faire valoir une quelconque réclamation à l'encontre de l'Organisateur ; d'exclure de la participation tout participant ayant fourni des données personnelles invalides ou falsifiées ; de modifier la Promotion en cours, sans que le participant ne puisse faire valoir de quelconques droits à l'encontre de l'Organisateur.*